

Associations - Vos demandes de subventions et les délais

Dans le cadre de sa participation active à la vie associative voreppine, la Ville peut financer les activités d'une association par le versement d'une subvention. Toutes les demandes seront examinées en commission puis votées en conseil municipal et vous vous obtiendrez une réponse dans le courant de l'année N.

- **Subvention de fonctionnement (associations non affiliées à l'OMS)**

Télécharger le dossier de demande de subvention de fonctionnement ^[1] et le transmettre dûment complété, avec toutes les pièces demandées.

Le dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. Vous avez possibilité de remplir le document directement depuis votre fichier PDF.

Date limite : 16 octobre de l'année N-1

A compter de cette date, votre dossier de demande de subvention ne sera pas pris en compte.

- **Subvention de fonctionnement (des clubs affiliés à l'OMS)**

Toutes les informations sur la page OMS. ^[2]

- **Subvention pour projet**

Télécharger le dossier de demande de subvention de projet ^[3] et le transmettre dûment complété, avec toutes les pièces demandées. Le dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. Vous avez possibilité de remplir le document directement depuis votre fichier PDF.

Date limite : 16 octobre de l'année N-1

A compter de cette date, votre dossier de demande de subvention ne sera pas pris en compte.

- **Subvention Prévention / Jeunesse**

Cette subvention est destinée à soutenir les projets spécifiques des associations en matière de prévention en direction des jeunes = santé, addiction, délinquance, harcèlement etc...

Télécharger le dossier de demande de subvention de prévention / jeunesse ^[4] et le transmettre dûment complété, avec toutes les pièces demandées. Le dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet.

Date limite : 16 octobre de l'année N-1

A compter de cette date, votre dossier de demande de subvention ne sera pas pris en compte.

- **Subvention Animations d'été**

Chaque été, les services municipaux, les clubs sportifs et la MJC-MPT de Voreppe se réunissent, pour offrir aux jeunes Voreppins un été actif et varié : sport, culture, jeux, découvertes, ateliers, cinéma...

Les associations sportives souhaitant être actrices de ce temps fort peuvent participer en proposant des séances durant l'été. [Télécharger le formulaire](#) ^[5] et l'envoyer [entre le 1er et le 30 avril](#) à christine.galle@ville-voreppe.fr ^[6]

Les demandes seront traitées courant juin et une réponse vous sera apportée aussitôt.
Pour toutes précisions : Christine Galle 04 76 50 47 63

[Tweet](#) ^[7]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/associations-vos-demandes-de-subventions-et-les-d%C3%A9lais>

Liens

[1] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/doss_sub_fct_0.pdf

[2] <https://www.voreppe.fr/article/oms-subventions>

[3] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/doss_sub_projet_0.pdf

[4] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/dossierdemsub_preventionjeunesse.pdf

[5] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/fiche_modele.pdf

[6] <mailto:christine.galle@ville-voreppe.fr>

[7] <http://twitter.com/share>